



COMMUNE DE MAULDE  
Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton de Saint Amand Les Eaux

ARRÊTÉ MUNICIPAL  
2025-60

**Objet :** Règlementation de la circulation dans le cadre de la réalisation d'un branchement neuf aéro souterrain ENEDIS au 506 Grande Rue, 59158 MAULDE, par l'entreprise SADE CGTH – ESCAUPONT, TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX.

Nous, Monsieur Jean-François HOURDEAU, Maire de la Commune de Maulde,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Communes Article 131.1,

Vu la demande de l'entreprise SADE CGTH – ESCAUPONT, TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX, en date du 26 décembre 2025 dans le cadre d'un branchement neuf aéro souterrain ENEDIS au 506 Grande Rue, 59158 MAULDE.

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter leur bon déroulement et éviter tout accident,

ARRETONS

**Art 1 :** A partir du début des travaux prévus à partir du 19 janvier 2026 pour une durée de 35 jours, la circulation sera réglementée :

- Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier aux véhicules légers et poids lourds pendant la durée des travaux,
- La circulation sera alternée par des feux tricolores.

**Art 2 :** Des panneaux indiquant les travaux seront placés par l'entreprise SADE CGTH – ESCAUPONT, TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX à chaque extrémité du chantier.

**Art 3 :** Les travaux devront être faits en souterrain sans ouverture de voirie (sauf contraintes techniques). Si ouverture de la chaussée, pose de l'enrobé dans les 48 heures.

**Art 4 :** Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de l'entreprise SADE CGTH – ESCAUPONT, TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX,
- La Brigade de Gendarmerie de Saint Amand Les Eaux,
- CIS Mortagne du Nord,
- SIAVED,
- TRANSVILLES.

Fait à Maulde le 29 décembre 2025  
Le Maire,  
Jean-François HOURDEAU

